

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Artiguedieu, salle des séances, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Aurélie BARBE, M. Jérôme MOROSI, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Virginie PIROVANO, M. Daniel DANFLOUS.

Membres absents : Mme JACQUEY DATAS absente et excusée

Mme Katya DOUCET est absente excusée

M. Bastien PORTA est absent excusé

M. Christian WARNIEZ est absent excusé

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

M. le Maire ouvre la séance du conseil et demande si les conseillers ont des remarques ou des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2023. Les conseillers municipaux n'ont pas de remarque à formuler et le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Après scrutin, l'assemblée désigne M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE secrétaire de séance.

Voie piétonne du Théâtre de Verdure – M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la nécessité de rendre praticable le sentier du Théâtre de Verdure. Lors du festival de Welcome in Tziganie, avec la mauvaise météo, ce dernier était boueux et l'on pouvait difficilement s'y déplacer. Dans un souci de confort et de sécurité, M. le Maire propose donc de réaliser les aménagements nécessaires. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la réalisation d'un revêtement qui rendra le sentier praticable.

Transfert des œuvres de Jo El Azara – Monsieur le Maire évoque la disparition récente de Monsieur Joseph LOECKX, connu sous le nom de Jo El Azara, résidant à Artiguedieu, au lieu-dit au Paradis, auteur de bandes dessinées et père de Taka Takata. Selon la volonté exprimée verbalement de son vivant auprès de François Rivière, Maire de Seissan, et ami personnel de Jo ainsi qu'auprès de Claudine Hildgen, propriétaire de sa résidence de domicile et amie de Jo, Jo El Azara souhaitait que la commune de Seissan assure la conservation des divers documents, dessins, tableaux... qu'il avait en son domicile au Paradis à Artiguedieu. Mme Hildgen, légataire universelle de Monsieur Joseph LOECKX précise que ces diverses pièces n'ont aucune valeur vénale et qu'elle souhaite réaliser la volonté de Jo El Azara. La commune de Seissan serait en capacité de recevoir ces diverses pièces à la médiathèque de l'espace Astarac, en complément de la collection de bandes dessinées déjà en sa possession, afin d'y organiser une exposition permanente en souvenir de Jo El Azara. Madame Brigitte Dubroca, membre de la délégation d'Artiguedieu, demande si une plaque commémorative sera installée à Artiguedieu, en souvenir d'Azara qui y a résidé. M. le Maire répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient. M. de Certaines, habitant d'Artiguedieu-Garrané demande à prendre à la parole. M. le Maire l'y autorise. Il propose l'idée d'afficher une ou plusieurs œuvres d'Azara dans la mairie d'Artiguedieu. M. le Maire envisage cette possibilité, car bon nombre de ses réalisations seront transférées à la commune. Mme Aurélie Barbé soumet l'idée de convoquer la presse pour marquer le transfert des œuvres à la médiathèque de Seissan. L'ensemble du conseil municipal approuve ce transfert.

Présentation de l'avancement de la procédure du PLUi – M. le Maire présente l'état de la situation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal mené à bien par la communauté de communes Val de Gers. Il présente les objectifs de la commune de Seissan par rapport à la loi climat et résilience et au SCoT, document avec lequel le PLUi doit être mis en compatibilité. D'ici 2040, l'objectif est que Seissan accueille 276 habitants supplémentaires, crée de 110 emplois sur son territoire et construise 262 nouveaux logements. Ce développement sera conditionné par un plafond de consommation de 20,52 hectares des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF). M. le Maire termine ce point d'avancement en présentant l'équipe qui compose le bureau d'étude en charge de mener à bien le projet de PLUi et propose de créer une commission communale dédiée à la création du PLUi, au sein de la commission urbanisme. Sont donc désignés, M. le maire, M. Sainte-Marie, Mme Dallas, M. Sabathier et Mme Gabriel.

Point d'étape sur le Parc Naturel Régional de l'Astarac – M. le Maire rend compte de la situation du projet de PNR d'Astarac, afin d'avoir une vision de l'avancement du projet. Actuellement, l'association en est à la phase de l'élaboration du projet de Charte et des premières actions de configuration afin d'identifier les enjeux majeurs du territoire. Il présente donc les thématiques exposées et les grands enjeux de l'Astarac. Tout d'abord, le volet du patrimoine naturel et des paysages qui regroupe la biodiversité, la paléontologie, ou la forêt par exemple. Ensuite, le volet de la transition agroécologique répondra aux enjeux de la valorisation des productions locales et d'évolution des pratiques agricoles notamment. La thématique de l'eau, du climat et de l'énergie est également au cœur des préoccupations du PNR, afin de répondre aux nécessités de transition énergétique, de préservation des ressources en eau et le développement d'énergies renouvelables. Le PNR Astarac est aussi singulier dans le sens où c'est aussi le patrimoine bâti qui le caractérise. Afin de préserver son identité, l'accent sera mis sur la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et bâti grâce à la rénovation de l'existant et la mise en avant des filières traditionnelles (la terre crue par exemple). Enfin, ce sont tous les enjeux autour de la qualité de vie et l'attractivité du territoire qui vont dynamiser le PNR. Une stratégie touristique sera mise en place afin de valoriser le patrimoine immatériel et la vie locale sera mise en avant.

Restauration du tableau de Smets dans l'église d'Artiguedieu – Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'état critique dans lequel se trouve le tableau exposé dans l'église d'Artiguedieu. Il donne la parole à M. de Certaines pour présenter l'histoire du tableau. Il précise que cette œuvre est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1997, puisqu'elle a été réalisée en 1749 par le célèbre peintre du XVIIIème siècle Jean-Baptiste Smets. Le tableau, qui représente le Christ en croix, est accroché dans l'entrée de la nef. M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a pris contact avec un agent de la DRAC Occitanie (direction régionale des affaires culturelles), afin de faire réaliser un devis pour la restauration de l'œuvre. L'atelier du Lauragais, habilité par la DRAC a fourni une estimation pour la restauration de la toile. Il travaille en collaboration avec l'atelier Sophie Nicolas qui a estimé la restauration du cadre du tableau. M. le Maire précise que cette restauration peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de la DRAC à hauteur de 30% et de la Région Occitanie à hauteur de 20%. La rénovation du tableau dans son intégralité, c'est-à-dire la toile et le cadre, coûte 13 985€ hors taxes. M. Martet demande s'il sera possible de rénover le mur sur lequel est exposé le tableau. M. le Maire répond que cette question devra être envisagée et réalisée dans le temps de restauration du tableau qui peut durer plus d'une année. L'ensemble des membres du conseil approuvent la proposition de restauration ainsi que le plan de financement. M. le Maire invite les membres du Conseil à se rendre compte par eux-mêmes de l'état et de l'intérêt du tableau dans l'église d'Artiguedieu.

M. le Maire clos le conseil municipal à 20h45.

Fait pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire,

François RIVIÈRE

